



CR de la réunion du 17 décembre à la Direction Académique du 65 à propos des rythmes scolaires



Le DASEN souhaite poser les questions qui risquent de se poser suite à cette réforme. Il voudrait déboucher sur un consensus départemental, dans l'optique d'une modification du Règlement Type Départemental qui doit être présenté en CDEN. Il prévoit ce CDEN fin février /début mars.

Le SNUipp65 lui demande s'il s'agira du CDEN carte scolaire : oui

Il prévoit une nouvelle réunion en janvier après avoir rencontré les élus. Date prévue : le mardi 22 janvier de 9h à 11h.

Concernant le vote par les conseils municipaux, il semble que l'on s'achemine vers un report de cette date au 1er mars, à la demande de l'Association des Maires de France.

Ce qui ne devrait pas bouger :

- 1h30 mini de pause méridienne, sans activités scolaires
- 24h hebdo pour les élèves (5h30 maxi par jour, 3h30 maxi pour une demi-journée)
- 24h hebdo pour les enseignants
- 36 semaines de classe
- 4 jours et demie pour tout le monde à la rentrée 2014, incluant le mercredi matin (ou le samedi matin si demande du Conseil d'Ecole).
- des aides financières pour la mise en place dès 2013.

Qui peut proposer un aménagement ?

- le Conseil d'Ecole avec avis favorable de la collectivité et de l'IEN.
- la collectivité si projet éducatif territorial, avec avis favorable du Conseil Municipal, du Conseil d'Ecole et de l'IEN.

Qui décide ?

le DASEN après consultation du CDEN et du Conseil Général.

Qui informe les Maires ?

- le DASEN sur les modalités et implications
- la Direction Générale des Collectivités Locales pour les règles de compensation financière (pour 1 an).

Ce qui n'est pas finalisé, et le sera dans le décret d'application à paraître incessamment :

- les obligations de service des enseignants (utilisation des 108h, et notamment les 60h actuellement dévolues à l'aide personnalisée)

- le cadre horaire (début des classes/fin des classes)
- l'organisation du temps consacré aux activités pédagogiques complémentaires : 1h30 hebdomadaires.
- le contenu de ces activités (aide aux élèves, aide au travail personnel, activités prévues dans le projet d'école ou le projet éducatif territorial : c'est le Conseil des Maîtres qui devrait hiérarchiser et ventiler ce temps ...)

Question du DASEN : finaliser un cadrage départemental ou pas, sur ces sujets ?
si cadrage : sur demie-journée, sur volume horaire quotidien, sur volume horaire hebdo ?

Le DASEN liste ensuite un certain nombre de points qui vont poser des problèmes pour la gestion des personnels :

- les remplacements
- les temps partiels
- les décharges de direction

Le SNUipp65 lui fait remarquer, que la question va se poser pour tous les postes fractionnés et pas seulement les décharges de directions. Nous avons listé ces points, mais également les problèmes ci-dessous :

Du côté des personnels :

- charge financière supplémentaire (transport et garde d'enfants)
- tous les mercredis matins travaillés. Les animations pédagogiques auraient donc lieu le mercredi après-midi ? Cela pose problème, notamment pour les RDV médicaux, tout étant fermé le samedi ... En outre, si les animations pédagogiques ont lieu le samedi (hypothèse que le DASEN ne semble pas écarter, d'ailleurs !!!!), il s'agit bel et bien d'un allongement de la semaine de travail, avec une seconde augmentation du budget transport et de garde d'enfants pour certains.
- baisse du pouvoir d'achat des enseignants effective et sensible depuis plus de 10 ans ; par ailleurs les personnels prennent obligatoirement leurs vacances quand les tarifs sont au plus haut.
- pour les titulaires mobiles : rattrapage obligatoire des journées travaillées en plus (remplacement sur 4 jours et sur 4j ½ dans la même semaine), mais parfois en décalage avec leurs enfants
- pas de revalorisation salariale en perspective.
- si avis différents entre les différents Conseils d'Ecoles d'une même commune, que se passera-t-il ? Des tensions à prévoir ...

Du côté des élèves :

- pas d'allègement réel de la journée (- 3/4h de classe par jour) mais transfert au temps péri-scolaire
- inégalité des moyens entre collectivités territoriales
- prise en charge des enfants par des personnels peu ou pas formés sur temps péri-scolaire
- « propositions éducatives » hétéroclites en fonction des volontés et moyens des collectivités locales
- la loi prévoit une complémentarité entre les différents temps de l'enfant : avec quels moyens en temps pour travailler à cette complémentarité et quels moyens

matériels et financiers ?

- surcoût pour les familles (transport et temps péri-scolaire qui ne sont pas gratuits)

Bref, nous n'avons pas d'opposition de principe au passage à 9 demi-journées (les enseignants étant partagés sur cette question) à condition que cela conduise à une réelle amélioration des conditions d'études pour les élèves et des conditions de vie et de travail des enseignants, ce qui ne semble pas se profiler ...

Lors de notre prochaine rencontre, le DASEN nous informe que nous travaillerons aussi sur les autres questions en attente de circulaire :

- scolarisation des enfants de moins de 3 ans

- "plus de maîtres que de classes".

Concernant ces deux points, nous ne savons toujours pas si ces postes feront partie de la dotation carte scolaire ou hors dotation carte scolaire, question qui conditionne bien évidemment la façon dont seront traitées ces questions.

Par ailleurs, notre département ne sera doté d'aucun Contrat Avenir Professeur pour le 1er degré.

Nous organiserons bien évidemment une consultation de nos collègues sur toutes ces questions et ne comptons pas baisser la garde...

Joëlle Noguère et Magali Laborde